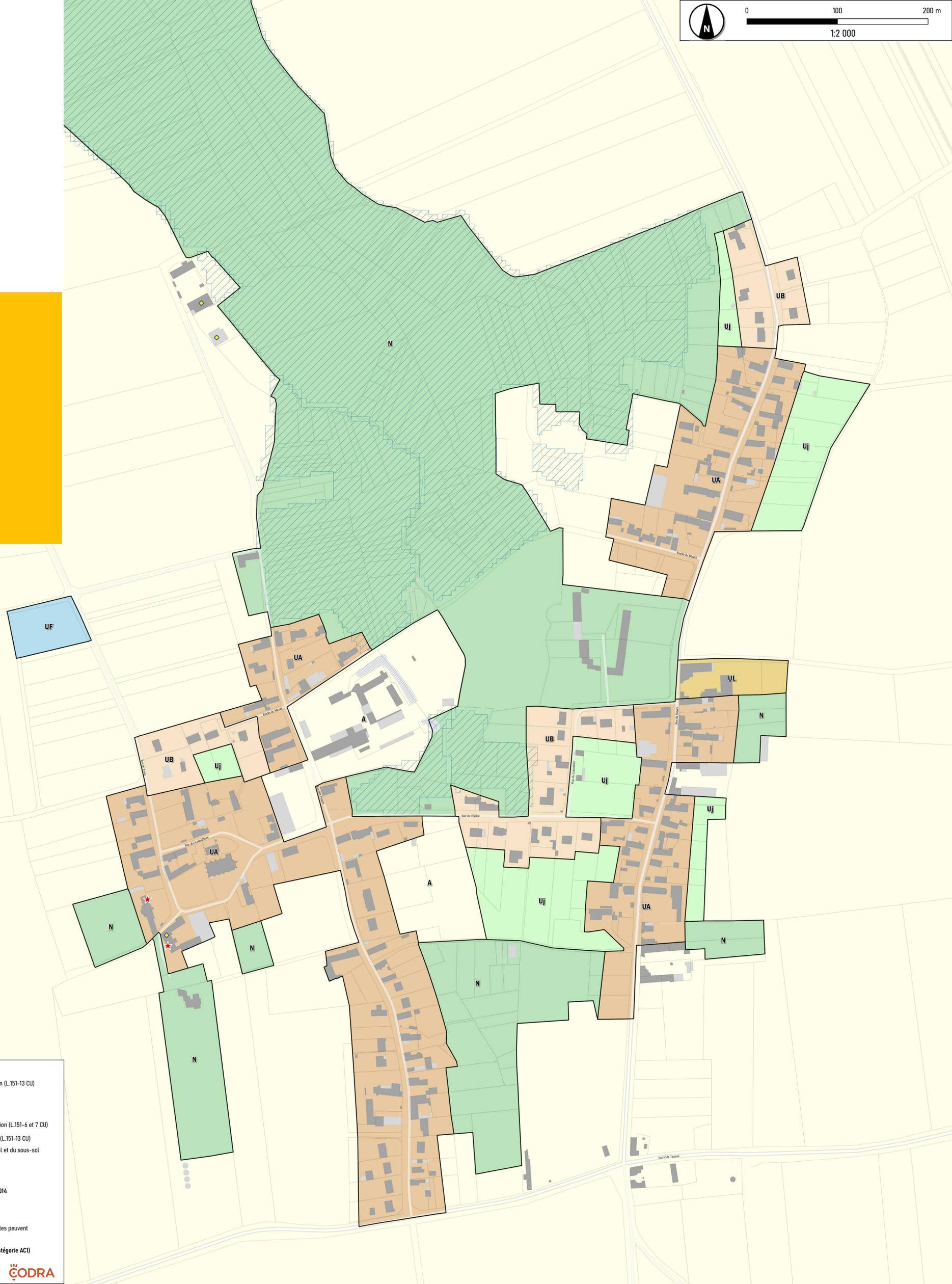


Prescription par délibération communautaire du :
23/03/22
Arrêt par délibération communautaire du :
11/07/24
Approbation par délibération communautaire du :



6.2 plan de zonage Villuis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois



Protections patrimoniales	Prescriptions diverses
★ Bati protégé (L.151-19 CU)	◇ Batiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
— Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)	— Linéaire commercial (L.151-16 CU)
•••• Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)	▨ Emplacement réservé (L.151-41 CU)
	➤ Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)
	▨ Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)
	▨ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)
Protections paysagères et/ou écologiques	Informations et servitudes particulières :
● Arbre protégé (L.151-23 CU)	Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Île-de-France de 2014
● Mare protégée (L.151-23 CU)	☁ Crue de la Seine 1910
— Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)	Inventaire des zones humides - IDF - 2021
▨ Espace boisé classé (L.113-1 CU)	▨ Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
▨ Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)	
▨ Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)	
	Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie ACI)
	▨ Classé
	▨ Inscrit